

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	8	6	14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 avril 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ,
MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET,

Absents/excusés :

MMES Bénédicte JOURDIN (donne pouvoir à Christophe SUBTIL), Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Loïck YONNET), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)

MM. Laurent CLAUS, Christophe JOLY (donne pouvoir à Martial CHEVALIER), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT)

A été élue secrétaire : *Madame CAVALLERO Aurélie*

Objet : RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE L'ETOILE » A LA COMMUNE

Par courrier en date du 10 janvier 2025, l'association Syndicale Libre du Lotissement « Le Domaine de l'Étoile » a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement cadastrée A732 à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également la demande de rétrocession des trottoirs cadastrés A 1733 et A 1734.

CONSIDERANT que les voiries du lotissement ont été remises en état

CONSIDERANT que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 05 avril 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie et trottoirs du lotissement « Le Domaine de l'Étoile » à la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents

- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement « Le Domaine de l'Étoile »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

